



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2016

DELIBERATION N° : 20160319_02

**OBJET : Approbation de la
Convention Territoriale Globale
de services aux familles (CTG)**

NOTA : Le Député-Maire certifie que le
compte rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie, le :

01 AVR. 2016

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 32
Procuration : 3
Votants : 35
Abstention : 0
Exprimés : 35

L'an deux mille seize, le dix-neuf mars à dix heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda
MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - VIENNE Axel
BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON
Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée -
MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy -
KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean
Marie - HOAREAU Claudette - NAZE Jean Denis - HUET Henri
Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR
M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET
Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE
Olivier - FRANCOMME Brigitte - RIVIERE François - MALET
Harry

Représentés

VIENNE Raymonde représentée par JAVELLE Blanche Reine
LEBON Marie Jo représentée par Harry MUSSARD
HUET Marie Josée représentée par Blanche LEBRETON

Absents

HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla -
GUEZELLO Rosemay

L'élu délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 19 mars 2016

Envoyé en préfecture le 01/04/2016
Reçu en préfecture le 01/04/2016
Affiché le
ID : 274219720160319-DCM20160319_02-DE

DÉLIBÉRATION N° : 20160319_02

OBJET :

**Approbation de la
Convention Territoriale
Globale de services aux
familles (CTG)**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion (CAF), soucieuse de développer une politique sociale globale et cohérente sur l'ensemble du territoire de Saint-Joseph, a mis en œuvre la «Contractualisation Territorialisée» (CT) de son action sociale de 2003 à 2008, puis, de 2009 à 2012, la Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG).

Depuis 2013, il a été mis en œuvre par les deux partenaires une continuité des missions partagées entre la CAF et la Commune.

Il convient aujourd'hui, au vu des projets en cours et envisagés sur le territoire communal, de mettre en œuvre une nouvelle Convention Territoriale Globale de services pour la période 2015/2017.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires identifiés.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune pour l'ensemble des champs de compétences communs (soutien à la parentalité, accueil du jeune enfant, loisirs des jeunes, logement, vie sociale, lutte contre l'exclusion...)
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Elle oblige les signataires (CAF et commune) à mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs communs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la convention, à savoir :

Mission 1 - Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Programme 1 : Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance.

→ Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance : soutien à la création de structures.

- Créer la crèche de 60 places et des heures d'accueil sur le secteur de Vincenzo
- Réhabiliter la crèche 1,2,3 Soleil : rénovation, extension.

Programme 2 – contribuer à la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et jeunes adultes .

- ***Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes adultes : soutien et développement d'accueils de loisirs, actions maintenues à la CTG en attente de la signature du CEJ.***
- Soutenir l'existant et développer des places en accueil périscolaire, et les accueils collectifs de mineurs (ACM) .
La Ville compte également 9 **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** situés dans différents quartiers de la commune (Langevin, Les Jacques, Centre-Ville, Jean-Petit, Butor, Cayenne, Carosse) réalisés par 5 gestionnaires associatifs : au niveau des ACM , **30 places** créées pour la tranche 3/6 ans sur le secteur Est.
 - Consolider la formation du personnel d'encadrement d'animation (35 personnes /an) dont en 2015 : 21 BAFA et 03 BAFD
 - Développer des places d'accueil en périscolaire autour d'une dizaine d'écoles primaires et élémentaires
 - Consolider les Temps d'activités périscolaires.

Programme 3 – Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- ***Contribuer à la structuration d'une offre jeunesse.***
- Soutenir et développer les projets pour les adolescents : Programme VVV (accompagnement et soutien des associations pour développer des places supplémentaires).
 - Accompagner et soutenir des projets individuels et/ou collectifs et les initiatives portées par les adolescents.

Mission 2 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants.

Programme 1 : Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leurs rôles.

- ***Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école.***
- Accompagner les deux nouveaux porteurs de projet du CLAS, dynamiser ce dispositif pour une couverture totale des écoles et des collèges tout en réactivant le Comité CLAS.
 - Réaliser des séjours vacances dans le cadre du CLAS et/ou REAAP
 - Expérimenter une classe passerelle en prévention de l'illettrisme
 - Accompagner et consolider les projets REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
 - Réaliser les ateliers parents
 - Réaliser une étude de faisabilité du PRE (Programme de Réussite Éducative)

Programme 2 : compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leurs rôles

- ***Contribuer au maintien de la PARS (Prestation Accueil à la Restauration Scolaire)***
- Contribuer au développement du marché local tout en valorisant la consommation locale de fruits et légumes

Mission 3 – Favoriser l'intégration et accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.

- **Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité.**
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne tout en dynamisant les quartiers autour d'un projet de territoire : accompagnement des porteurs de projet d'Espace de Vie Sociale (EVS)
 - Poursuivre les réalisations d'amélioration de l'habitat en faveur des familles, lutter contre l'habitat indigne
 - Développer la cohésion familiale par la mise en place de groupes de travail dédiés : la Plate Forme Partenariale
 - Evaluer les possibilités de mise en œuvre du dispositif centre social.

Mission 4 – Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

- **Placer l'accès aux droits au centre de l'offre de service :**
- Insérer le public fragilisé : Action MAPI (Mission d'Accompagnement des Projets d'Insertion)

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, un comité de pilotage sera mis en place.

Ce comité sera copiloté par la CAF et la Commune.

Son rôle est de :

- Valider les objectifs stratégiques
- Valider les projets
- Définir les questions évaluatives
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Pour accompagner le comité de pilotage, un comité de suivi peut être créé. Il aura pour mission de préparer les travaux du comité de pilotage et assurer le suivi des actions.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale 2015/2017 pour Saint-Joseph, ainsi que ses annexes,
- d'autoriser le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°2,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale 2015/2017 pour Saint-Joseph, ainsi que ses annexes.

Article 2. **AUTORISE** le Député-Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 01 AVR. 2016

